

■ **Anastasia S. à r.l.**, à Montreux, créer une bijouterie (FOSC du 25.06.2001, p. 4763). Statuts modifiés le 30 janvier 2002. Nouveau but : créer une bijouterie notamment pour vendre des bijoux et bijoux fantaisies en tout genre; conseils, notamment dans le domaine de la voyance, l'astrologie et la numérologie. L'associée Muriel Riche, dont la part est réduite de CHF 16'000 à CHF 11'000, cède CHF 5'000 à l'associé Jean-Yves Lambert, dont la part est portée de CHF 4'000 à CHF 9'000.
Journal no 1976 du 15.02.2002
(00553294 / CH-550.1.025.284-5)